

CHIFFRES CLÉS 2020 DES ENTREPRISES DU PAYSAGE



chaque
jardin
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE



SOMMAIRE

LE PAYSAGE

Analyse	p. 2-3
En chiffres	p. 4

LES ENTREPRISES

Caractéristiques	p. 6-7
Le chiffre d'affaires	p. 8-9
La clientèle	p.10-11
Les investissements	p.12

LES ACTIFS

Les effectifs	p.14-15
Les salariés	p.16-19
Les recrutements	p.20
La formation continue	p.21
La masse salariale	p.22
Les chefs d'entreprise	p.23
Les entreprises du paysage	p.24

Photo de couverture

Grand Prix du Jury – Victoires du Paysage 2020 :
Jardin extraordinaire de la carrière Miséry – Nantes Métropole

ÉDITO

Notre secteur a un bel avenir !

2020 aura été singulière à bien des égards : une crise sanitaire mondiale qui a pris tout le monde de court. Des confinements répétés, signes que nous étions vraiment en guerre contre ce virus. Un arrêt brutal de toute notre économie, accompagné d'incertitudes fortes et constantes durant toute l'année !

Pourtant, notre secteur affiche une croissance de 6 % sur les deux dernières années.

Certes, nous sommes bien loin des 15 % observés sur les deux années précédentes, mais nos entreprises ont fait preuve de résilience et se sont adaptées pour continuer de travailler. Car la demande de jardins et d'espaces verts a été très forte dès la sortie du premier confinement. Et il a fallu y répondre tout en protégeant nos salariés des risques de contagion.

Avec le recul, nous ne pouvons que constater que cette crise a considérablement renforcé la prise de conscience de l'importance des espaces verts et des jardins dans nos vies. Dans un sondage que nous avons mené avec l'Observatoire des villes vertes en mai 2020, 69 % des Français déclaraient que les espaces verts leur avaient manqué durant le confinement ! Et juste avant le 2^e tour des élections municipales, ils étaient 78 % à souhaiter qu'une des priorités de leurs élus soit de donner plus de place au vert en ville.

Pourtant, ce sont les particuliers qui ont tiré notre croissance entre 2019 et 2020 : ils avaient besoin de se reconnecter à la nature, d'améliorer leur jardin. Ils l'ont prouvé en faisant appel à nos entreprises. Malheureusement, l'activité générée sur les marchés publics et privés n'a pas suivi la même tendance : elle a même stagné, voire régressé sur la période. Pourtant la demande citoyenne est là, et les bienfaits de tous les espaces verts ne sont plus à démontrer !

Notre secteur a de nombreux atouts : nous créons des lieux de vie utiles et agréables. Nous sommes acteurs de la transition écologique. Nous œuvrons pour la biodiversité. Nous sommes présents sur tout le territoire et non délocalisables.

Nous continuerons de le faire savoir auprès des décideurs publics et privés afin que notre secteur poursuive son développement et puisse continuer de créer de nombreux emplois !

Laurent Bizot,
Président de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage





30 050

ENTREPRISES

+ 1,7 %

6,26 M^{ds}€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+ 6 %

Un secteur qui continue de croître !

Une bonne santé malgré la crise

La branche du paysage pèse 6,26 Mds€, représente 30050 entreprises et emploie désormais 109900 actifs.

De tels indicateurs, en progression constante depuis plusieurs années, montrent que le paysage s'enracine durablement dans le panorama économique français.

La période 2019-2020 affiche une croissance globale de l'activité de 6 %, malgré une récession de 1,5 % en 2020 due à la crise sanitaire.

Une croissance tirée par le marché des particuliers

Les particuliers constituent toujours la principale clientèle des entrepreneurs du paysage. La totalité de la croissance du C.A. observée sur la période leur est d'ailleurs imputable. Dans le même temps, les autres marchés ont stagné. La répartition de la clientèle s'en trouve modifiée, alors qu'elle était stable depuis plusieurs années. Les particuliers représentent désormais 49 % du C.A., les marchés publics, 25,5 % et les entreprises privées, 25 %.

Une conjoncture qui profite à notre secteur

Les confinements successifs, le développement du télétravail et le besoin grandissant de reconnexion à la nature et aux espaces verts sont autant de facteurs ayant un impact positif sur le secteur. En témoigne le boom de la demande des particuliers.

Dans ce contexte, les acteurs publics comme les entreprises privées doivent continuer d'augmenter leurs investissements en matière d'espaces verts pour être attractifs et répondre aux demandes des citoyens !

109 900

ACTIFS

+ 13 %

12 800

créations nettes d'emploi salarié sur 2 ans

28% des salariés

formés en 2020

Un secteur qui embauche malgré la crise

Des difficultés à embaucher

En 2020, confrontées à la récession, les entreprises du paysage ont continué à embaucher. Ces recrutements ont concerné notamment des personnels non diplômés dans un secteur qui connaît de fortes tensions : 58 % des entreprises concernées ont eu des difficultés à recruter en 2020.

Pour autant, pour la seule année 2020, les entreprises du paysage ont créé 7400 emplois salariés, soit près de 10 % d'effectifs en plus !

Des entreprises qui grossissent et qui veulent séduire

Après une décennie au cours de laquelle la croissance du secteur était générée dans une large mesure par la création d'entreprises sans salarié, ce sont les entreprises avec salariés qui se sont développées sur la période 2019-2020.

Confrontés à des difficultés de plus en plus fortes de recrutement, les dirigeants cherchent à rendre leur entreprise plus attractive.

- En agissant au niveau salarial : la masse salariale augmente plus fortement que la croissance du secteur sur la période.
- En favorisant la formation continue : 28 % de salariés ont été formés en 2020 avec une durée moyenne de formation de 5,5 jours.
- En multipliant les dispositifs d'épargne (PEE, PERCO et CET), d'intéressement et de participation.





Poids
économique
6,26 Mds€
de chiffre d'affaires

109 900



actifs dans le secteur
du paysage

avec 12 600 créations nettes
d'emploi en 2 ans



30 050
entreprises
dont 26 %
d'entreprises
de SAP

L'entreprise du
paysage compte
en moyenne

2,7 salariés



Elle réalise 208 000 euros de chiffre d'affaires et travaille majoritairement pour des clients privés, qu'ils soient particuliers ou collectifs (entreprises, syndicats, promoteurs, ...).



Les entrepreneurs
du paysage ont

44 ans
en moyenne



Les salariés
du paysage ont

35 ans
en moyenne

- ▶ Dans l'entreprise depuis 7 ans ½.
- ▶ En CDI dans plus de 85% des cas et généralement (à 93,5%) à temps complet.
- ▶ Ils ont bénéficié en 2020 de 5 jours ½ de formation.



LES ENTREPRISES

30050 entreprises du paysage, en hausse de 1,7%

Dont 26% d'entreprises de services à la personne (SAP).

Des petites entreprises

63,5% des entreprises sont des structures sans salarié.

23,5% comptent de 1 à 5 salariés.

Sur la période 2018-2020, le nombre d'entreprises sans salarié est identique ; ce sont les entreprises employant au moins 6 salariés qui ont augmenté.

13% des entreprises - celles qui comptent plus de 6 salariés - réalisent près des trois quarts (74,5%) du chiffre d'affaires de la profession.

Des entreprises jeunes

55,5% des entreprises ont été créées il y a moins de 10 ans et 34% il y a moins de 5 ans.

6,26 Mds€ de chiffre d'affaires en 2020

Un chiffre d'affaires en forte augmentation sur la période 2016-2019 (environ 7%/an) suivie d'une récession en 2020 (-1,5%) due à la crise sanitaire.

Création de jardin et clientèle de particuliers sont les deux moteurs de la profession

La création de jardin génère plus de chiffre d'affaires que l'entretien des jardins

(3,25 Mds€ contre 2,5).

Près de la moitié (49%) du chiffre d'affaires paysage est réalisée auprès des particuliers, un quart auprès des entreprises privées et un quart sur les marchés publics.

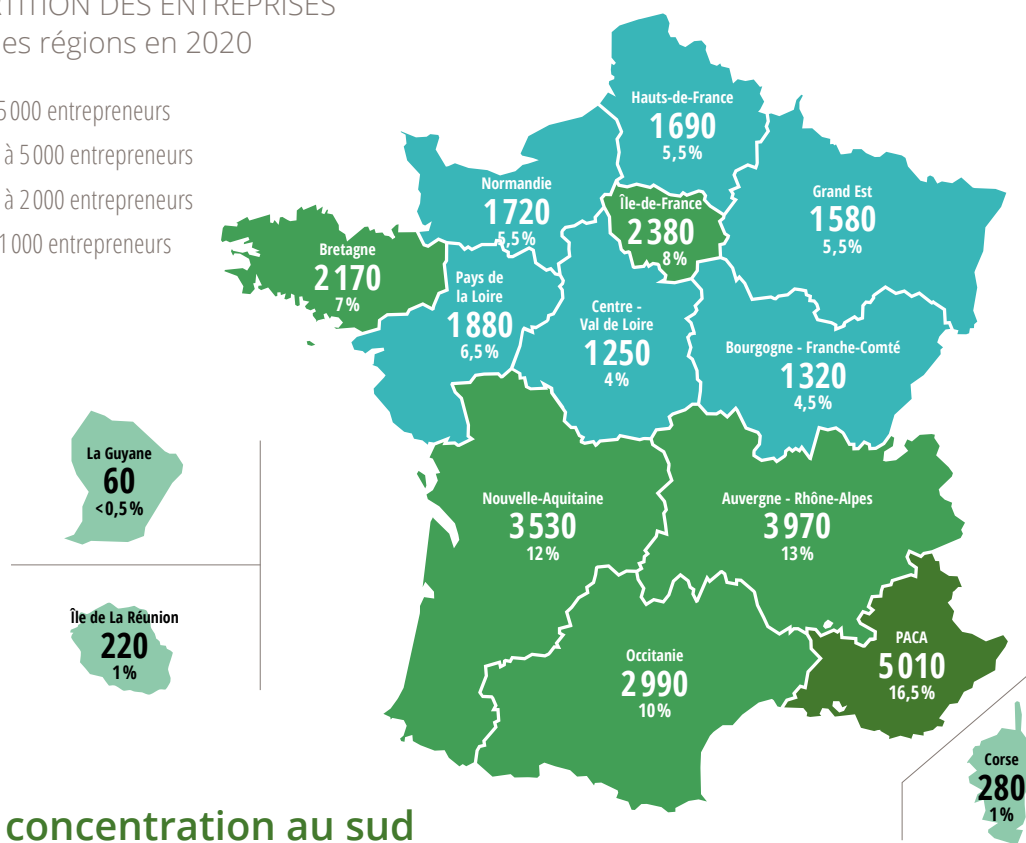
Des chefs d'entreprise volontaristes

Malgré la crise, les chefs d'entreprise investissent, aussi bien en matériels (65% des entreprises ont investi en 2020 pour un montant de 385 millions d'€) que dans la formation continue de leurs collaborateurs (28% de salariés ont suivi une formation en 2020).

LES ENTREPRISES

RÉPARTITION DES ENTREPRISES
selon les régions en 2020

- + de 5000 entrepreneurs
- 2000 à 5000 entrepreneurs
- 1000 à 2000 entrepreneurs
- - de 1000 entrepreneurs

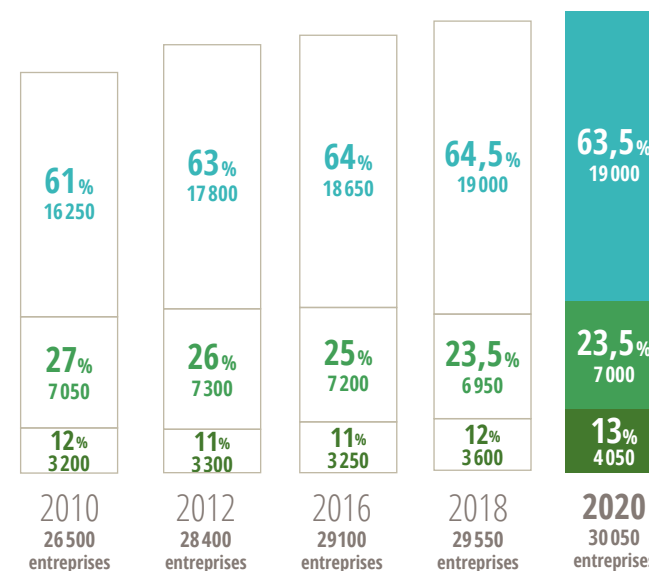


Une concentration au sud

Plus de la moitié des entreprises du paysage (51,5%) sont implantées dans les quatre régions métropolitaines situées au sud de la Loire avec, notamment, **une forte concentration des entrepreneurs du paysage en PACA. Cette région regroupe 16,5% des entreprises alors qu'elle ne représente que 7,5% de la population française.**

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES

- 0 salarié
- 1 à 5 salariés
- + de 5 salariés



30050 entreprises du paysage

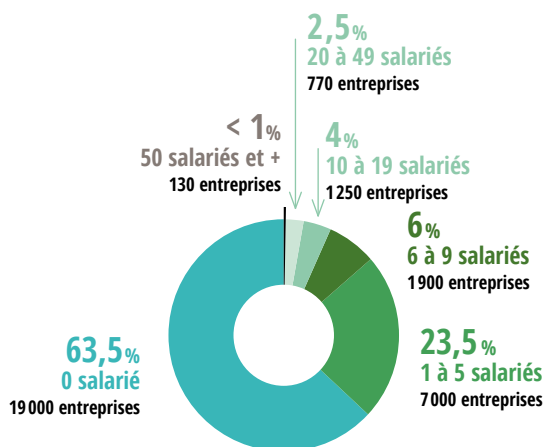
Le nombre d'entreprises a légèrement augmenté par rapport à 2018, franchissant la barre des 30000.

Ce sont surtout les entreprises avec salariés qui se sont développées depuis 2 ans : elles ont augmenté en nombre et en taille, ce qui a entraîné une forte création nette d'emplois salariés. On compte ainsi près d'une centaine d'entreprises de 20 à 49 salariés en plus par rapport à 2018 et 150 entreprises supplémentaires dans la strate des 10 à 19 salariés. Le nombre d'entreprises sans salarié demeure constant sur les deux dernières années, mais il y a eu en réalité de nombreuses créations-fermetures d'entreprises dans cette strate.



LES ENTREPRISES

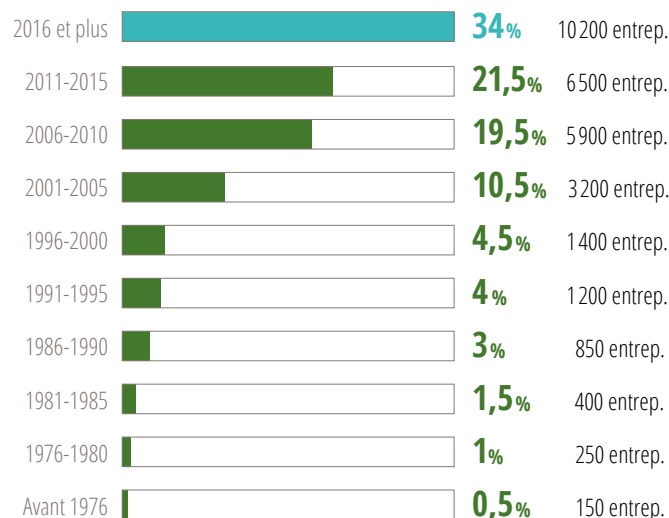
RÉPARTITION DES 30050 ENTREPRISES EN 2020 SELON LEUR EFFECTIF SALARIÉ PRÉSENT AU 31/12/20
y compris les apprentis



Une majorité de très petites entreprises

En 2020, près des deux tiers des entreprises du paysage (19 000 entreprises) sont des structures ne comptant aucun salarié et 23,5% sont des entreprises n'employant que 1 à 5 salariés. **Au total, 26 000 entreprises sur les 30 050 que compte le secteur sont de très petites structures avec 5 salariés ou moins, soit 85% des entreprises.**

RÉPARTITION DES 30050 ENTREPRISES SELON LEUR ANNÉE DE CRÉATION OU DE REPRISE



Des entreprises récentes

Plus de la moitié (55,5%) des entreprises du paysage ont été créées ou reprises il y a moins de 10 ans et un tiers (34%) il y a moins de 5 ans. Ces créations d'entreprise sont principalement des entreprises sans salarié.

Il y a une nette corrélation entre l'âge de l'entreprise et sa taille : 63% des entreprises n'employant aucun salarié ont moins de 10 ans ; à l'inverse, 58% des entreprises de plus de 20 salariés ont plus de 20 ans.

Après un développement très rapide du nombre d'entreprises sur la période 2006-2012, le rythme s'est stabilisé ces dernières années (+1,7% entre 2018 et 2020).

30 050 ENTREPRISES DU PAYSAGE

DONT 26% SONT DES STRUCTURES DE SERVICES À LA PERSONNE (SAP), SOIT 7 900 ENTREPRISES



FOCUS
SUR

LES SERVICES À LA PERSONNE

► **7 900 entreprises de SAP** en 2020. Le nombre de structures dédiées aux services à la personne a diminué par rapport à 2018 (8 650 entreprises).

► Cette baisse a en partie bénéficié aux coopératives de SAP qui sont de plus en plus utilisées : **8 200 entreprises adhèrent en 2020 à une coopérative de SAP.**

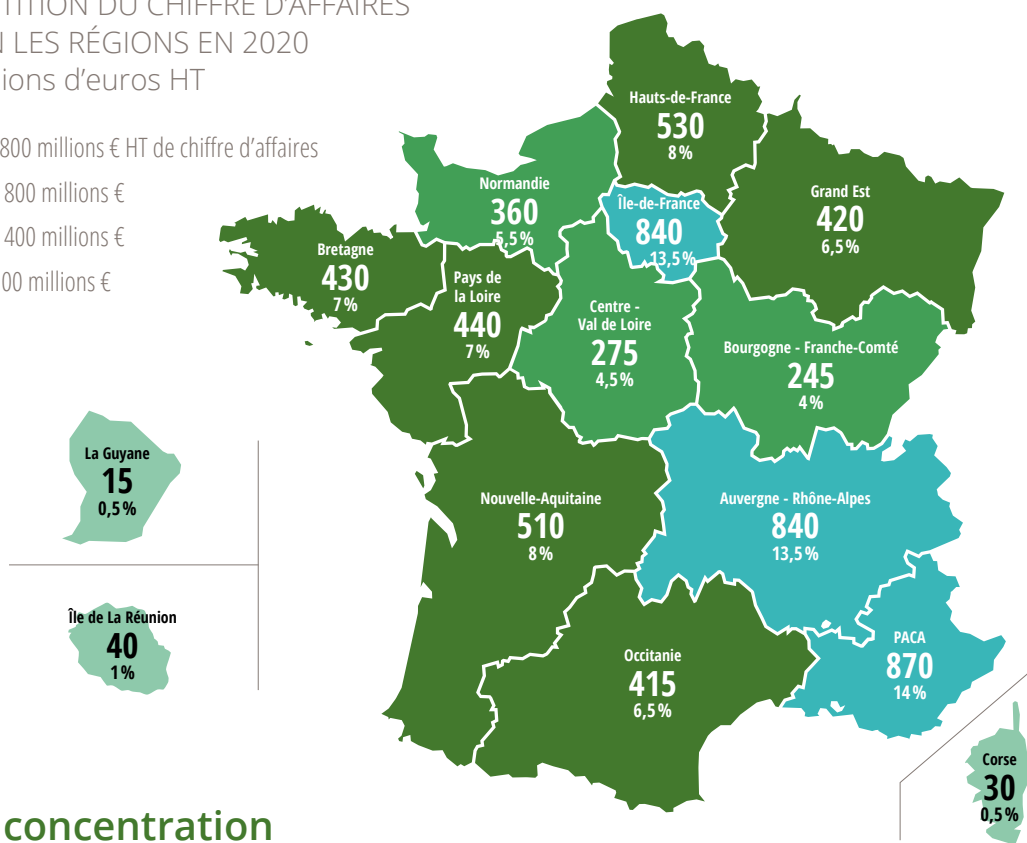
► Les entreprises de SAP sont essentiellement des entreprises de petite taille (94% d'entre elles ont entre 0 et 5 salariés). De ce fait, **elles représentent 26% du nombre d'entreprises du secteur, mais ne génèrent que 10% du chiffre d'affaires de l'activité paysage** (soit 570 Mns€).



LE CHIFFRE D'AFFAIRES

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SELON LES RÉGIONS EN 2020 en millions d'euros HT

- + de 800 millions € HT de chiffre d'affaires
- 400 à 800 millions €
- 100 à 400 millions €
- - de 100 millions €

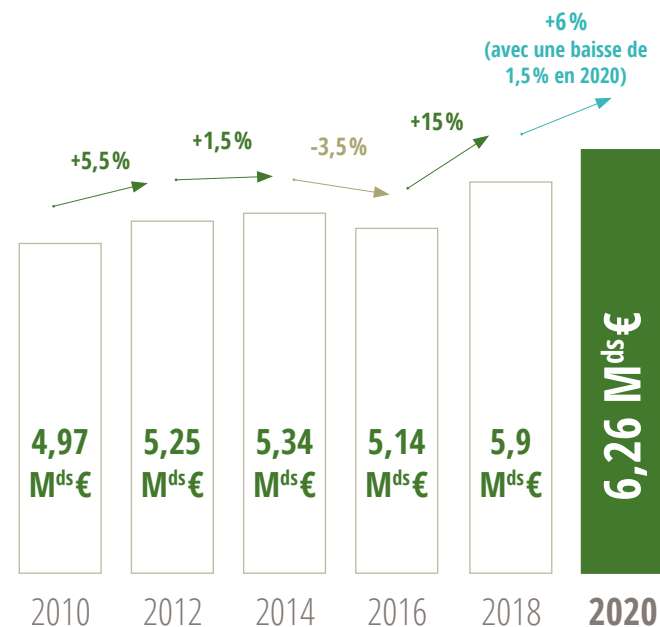


Une concentration sur 3 régions

Trois régions, Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et PACA génèrent 41 % du chiffre d'affaires total.

La situation de l'Île-de-France qui réalise 13,5 % du chiffre d'affaires avec seulement 8 % des entreprises s'explique par une concentration de grosses structures qui génèrent des C.A. très importants.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES* ENTRE 2010 ET 2020 en milliards d'euros HT



Un chiffre d'affaires en hausse

La hausse globale de 6 % du chiffre d'affaires entre 2018 et 2020 cache des disparités.

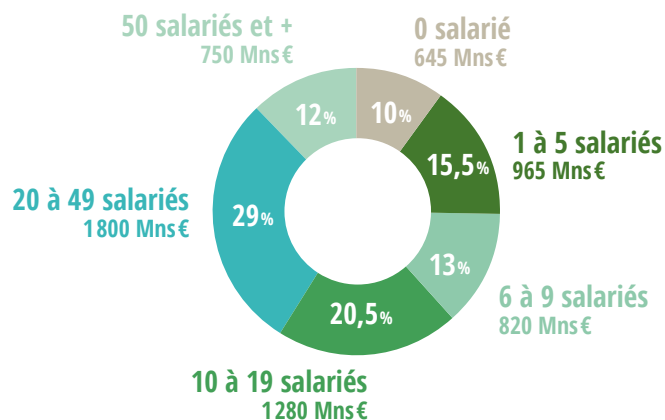
Cette augmentation doit être mise en perspective. La croissance est essentiellement portée par 2019 ; l'année 2020, impactée par les confinements, affiche une récession (-1,5 %). La crise sanitaire est donc venue mettre un coup d'arrêt à une belle dynamique du secteur puisque sur la période 2016-2019 la croissance annuelle était de plus de 7 %.

* Chiffre d'affaires global dont 5,91 Mds€ pour l'activité paysage et 0,35 Md€ pour les activités annexes (agricoles, horticoles ou autres).



LE CHIFFRE D'AFFAIRES

RÉPARTITION DES 6,26 MILLIARDS D'EUROS HT SELON L'EFFECTIF SALARIÉ DES ENTREPRISES y compris les apprentis



Une majorité de TPE qui réalise un faible chiffre d'affaires

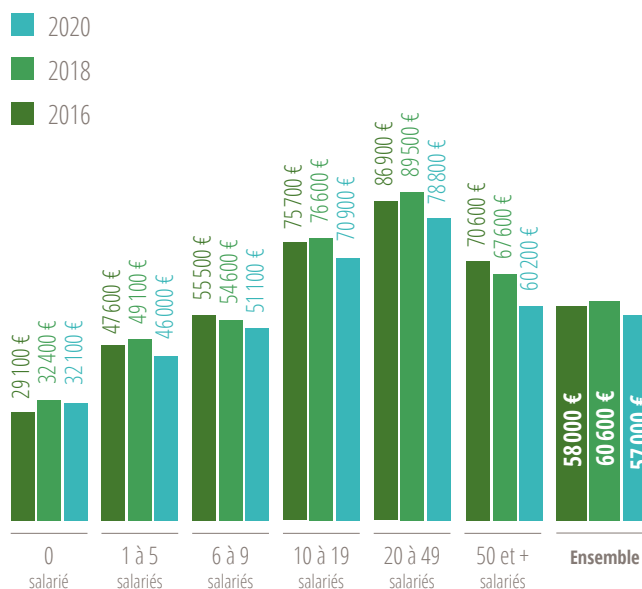
13% des entreprises (celles qui ont plus de 6 salariés) réalisent près des trois quarts du chiffre d'affaires de la profession (74,5%).

À noter que les 130 plus grandes entités (50 salariés et +) représentent 0,5% des entreprises mais génèrent 12% du chiffre d'affaires.

À l'opposé, les entreprises n'employant aucun salarié (63,5% du nombre d'entreprises) totalisent seulement 10% du chiffre d'affaires.

ÉVOLUTION 2016-2020 DU CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN PAR ACTIF

Actifs en équivalent temps plein jusqu'en 2016.
Actifs au 31/12 à partir de 2018.



Une baisse sensible du chiffre d'affaires moyen par actif

Avec la récession de 2020 et l'arrêt de certains chantiers, le chiffre d'affaires par actif connaît une baisse de 6% par rapport à 2018 et s'établit à 57 000 € en moyenne.

La baisse est générale, quelle que soit la taille des entreprises. Ce sont les entreprises de 20 à 49 salariés qui connaissent la plus forte baisse : - 12%.

Ce ratio de « chiffre d'affaires par actif » augmente en fonction de la taille des entreprises : les entreprises employant 10 salariés et plus sont nettement plus productives que les plus petites structures, sauf dans le cas des entreprises de 50 salariés et plus.

6,26 Mds€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Une forte croissance sur la période 2016-2019 qui a connu un coup d'arrêt brutal avec la récession de 2020

57 000 €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES
MOYEN PAR ACTIF

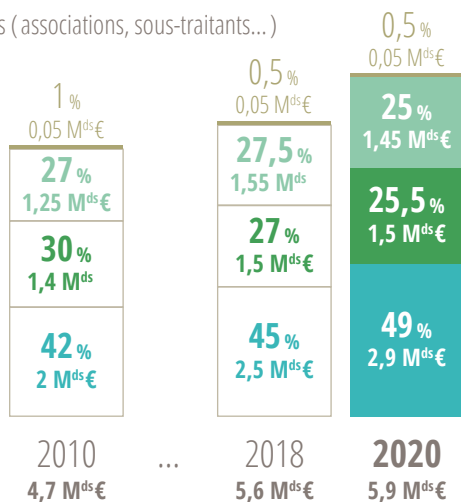




LA CLIENTÈLE

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ PAYSAGE SELON LE COMMANDITAIRE DES TRAVAUX en milliards d'euros HT

- Particuliers
- Marchés publics (État, collectivités territoriales + SEM, EPA, EPIC)
- Entreprises privées (dont immobilier)
- Autres (associations, sous-traitants...)

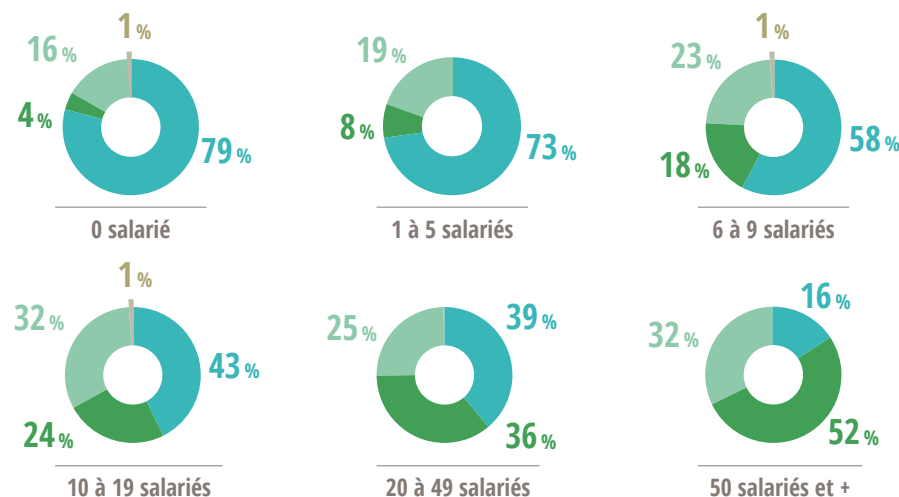


Les particuliers toujours premiers clients du secteur

Généralant 2,9 Mds€ de C.A. les particuliers sont plus que jamais la principale clientèle des entrepreneurs du paysage. La totalité de l'augmentation du chiffre d'affaires sur la période 2019-2020 leur est d'ailleurs imputable, et leur part dans le C.A. global ne cesse d'augmenter avec un nouveau bond entre 2018 et 2020 (de 45 % à 49 % de la clientèle). Si le montant de C.A. généré par les donneurs d'ordre publics reste constant à 1,5 Md€ entre 2018 et 2020, on constate une baisse régulière de la part de cette clientèle depuis plus de 10 ans (passant de 30 % à 25,5 %). La part du chiffre d'affaires provenant des entreprises privées s'est quant à elle réduite entre 2018 et 2020.

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAYSAGE EN 2020 selon les commanditaires et selon la taille des entreprises

- Particuliers
- Marchés publics (État, collectivités territoriales + Sociétés d'Économie Mixte, Établissements Publics)
- Entreprises privées (dont immobilier)
- Autres (associations, sous-traitants...)



Des clientèles différentes selon la taille des entreprises

Le type de clientèle est directement corrélé à la taille de l'entreprise : plus la taille de l'entreprise est grande, plus la part des marchés privés et des marchés publics dans le chiffre d'affaires est importante.

Les plus petites entités travaillent essentiellement avec les particuliers : 79 % du C.A. pour les entreprises sans salarié, à 73 % pour les entreprises comptant de 1 à 5 salariés.

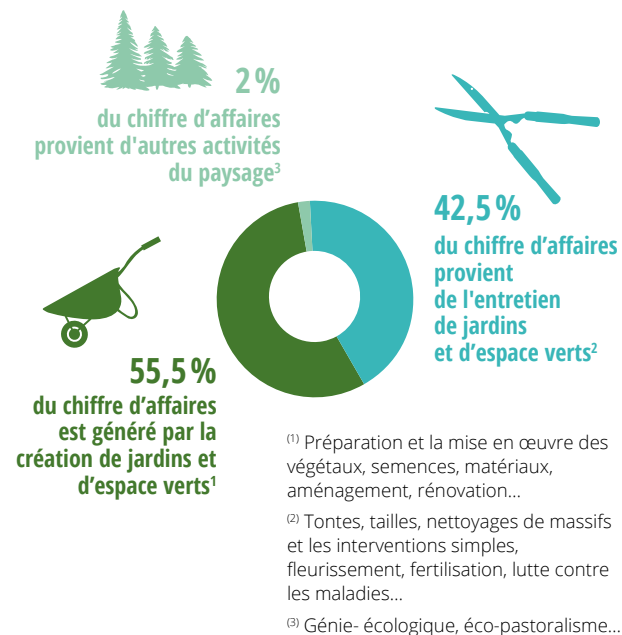
À partir de 10 salariés, la tendance s'inverse et la clientèle particulière ne représente plus la majorité du chiffre d'affaires des entreprises.

Reflet de l'évolution du marché sur la période, la part du C.A. réalisée auprès des particuliers a augmenté entre 2018 et 2020 pour toutes les tailles d'entreprises (sauf + de 50 salariés).



LA CLIENTÈLE

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SELON LA NATURE DES TRAVAUX sur les 5,9 Mds€ HT de l'activité paysage



L'activité de création toujours plus importante que l'entretien

L'activité de « création de jardins et d'espaces verts » continue à être majoritaire dans le chiffre d'affaires du paysage, à 55,5%. L'activité « entretien » reste prédominante pour les structures de moins de 6 salariés. Pour les structures de plus grande taille, le chiffre d'affaires provient plus largement de la création.

Pour mieux prendre en compte l'évolution de la société et des métiers et affiner la répartition du chiffre d'affaires, une nouvelle catégorie « autres activités du paysage » a été introduite dans l'étude. Cette catégorie regroupe par exemple les travaux de génie écologique et ou d'éco-pastoralisme et représente 2 % du chiffres d'affaires de l'activité paysage en 2020.

**56%
DU C.A.
PROVIENT
DE LA CRÉATION
DE JARDINS
ET D'ESPACES
VERTS**



DE NOUVEAUX SAVOIR-FAIRE POUR LE PAYSAGE : LE GÉNIE ÉCOLOGIQUE

1100 entreprises ont une activité de génie écologique / génie végétal, soit 3,5% du total des entreprises.

Pour 200 entreprises, le génie écologique constitue leur activité principale. Pour les 900 autres, il s'agit d'une activité annexe. Ce nouvel indicateur des chiffres clés du paysage témoigne du développement des problématiques écologiques et des travaux associés qui demandent des compétences très spécifiques.

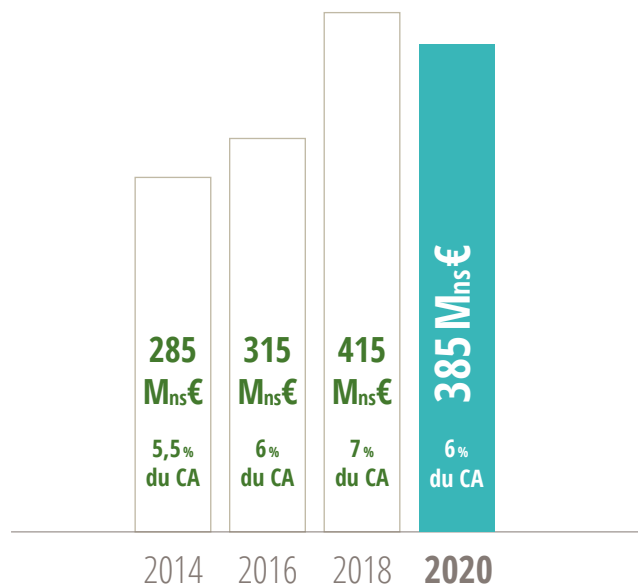
Ce sont surtout les plus grandes structures qui interviennent sur ces chantiers (21 % des entreprises de plus de 20 salariés ont une activité de génie écologique en 2020).

385 M_{ns}€
D'INVESTISSEMENT



LES INVESTISSEMENTS EN 2020

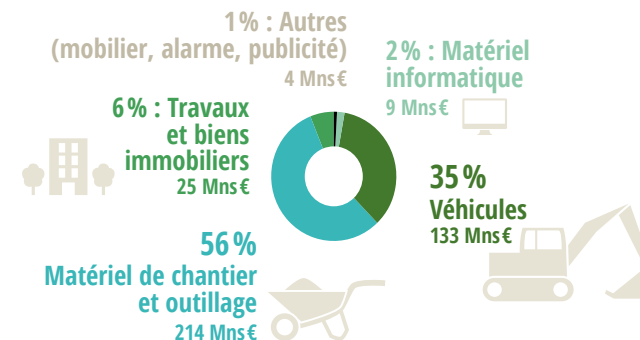
MONTANT GLOBAL
DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS
en millions d'euros HT



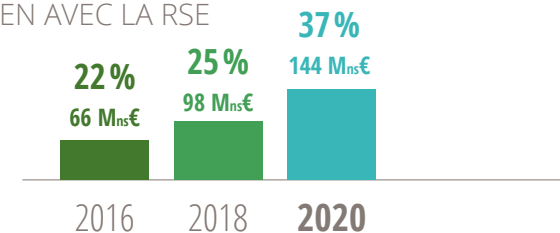
Des chefs d'entreprise qui continuent à investir

65 % des entreprises du secteur ont investi en 2020, pour un montant global de 385 millions d'euros. Elles ont investi en moyenne à hauteur de 6 % de leur chiffre d'affaires. Les entreprises sont plus nombreuses à avoir investi sur la période (19500 en 2020 contre 19200 en 2018), mais elles ont moins investi en valeur. La baisse de l'investissement entre 2018 et 2020 apparaît toutefois limitée dans le contexte de crise sanitaire et de confinements de 2020.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON
LE TYPE D'ACHAT en millions d'euros HT



ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES
EN LIEN AVEC LA RSE



37 % des investissements sont fléchés vers la RSE

37 % du montant des investissements réalisés en 2020 (soit 144 millions d'euros) était destiné à mieux respecter l'environnement, diminuer les nuisances ou améliorer l'environnement de travail des salariés (RSE).

Cette part est en constante augmentation depuis plusieurs années et témoigne de la volonté des chefs d'entreprise de s'impliquer sur les questions environnementales et aussi de renforcer l'attractivité de leur entreprise auprès des salariés.

La majorité des investissements (56 %) concerne le matériel et l'outillage.





LES ACTEURS DU PAYSAGE

Un secteur à fort taux de main d'œuvre

109900 personnes travaillent dans les entreprises du paysage, dont 83100 salariés et 26800 non-salariés.

Entre 2018 et 2020, 12600 emplois nets ont été créés.

+ 30 % d'actifs dans le secteur en 10 ans.

88 % des salariés sont des hommes et 12 % des femmes.

L'âge moyen des salariés est de 35 ans.

Un secteur qui offre des emplois durables

85,5 % des emplois sont des CDI et 93,5 % des temps complets.

Des emplois qui concernent tous les profils

La tendance depuis plus d'une décennie est à la professionnalisation et à l'embauche de collaborateurs diplômés : en 2020, seuls 7 % des dirigeants et 14,5 % des salariés n'ont aucun diplôme.

La branche paysage emploie toujours tous les profils, du CAP à l'ingénieur.

Des entreprises qui cherchent à former et à fidéliser leurs salariés

28 % des salariés ont suivi une formation en 2020. La durée des formations est en moyenne de 5,5 jours.

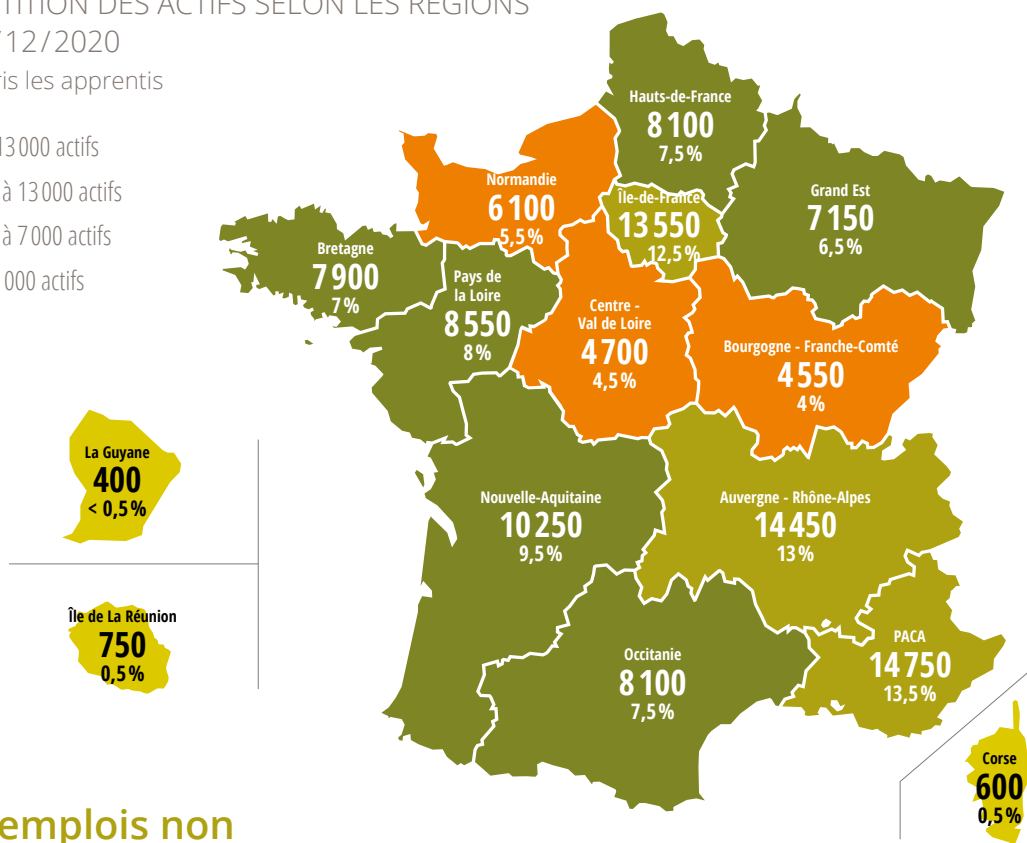
Près d'une entreprise sur quatre (24 %) va au-delà des obligations légales en matière de formation.

Les PEE, PERCO, Compte Épargne Temps ainsi que les accords de participation et d'intéressement se multiplient.

LES EFFECTIFS

RÉPARTITION DES ACTIFS SELON LES RÉGIONS
au 31/12/2020
y compris les apprentis

- + de 13000 actifs
- 7000 à 13000 actifs
- 1000 à 7000 actifs
- - de 1000 actifs



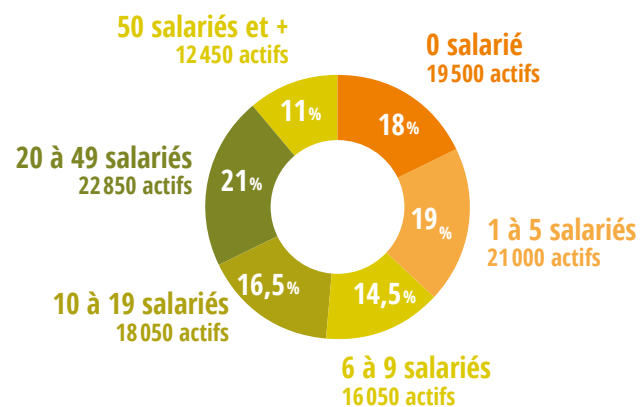
Des emplois non délocalisables répartis sur l'ensemble du territoire

Avec 109900 actifs répartis sur tout le territoire, le paysage représente dans chaque région métropolitaine plusieurs milliers d'emplois.

Deux régions (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes) comptent même plus de 14000 actifs dans les entreprises du paysage. Avec Île-de-France (13550 emplois), ces trois régions comptabilisent à elles-seules près de 40 % des actifs du secteur.



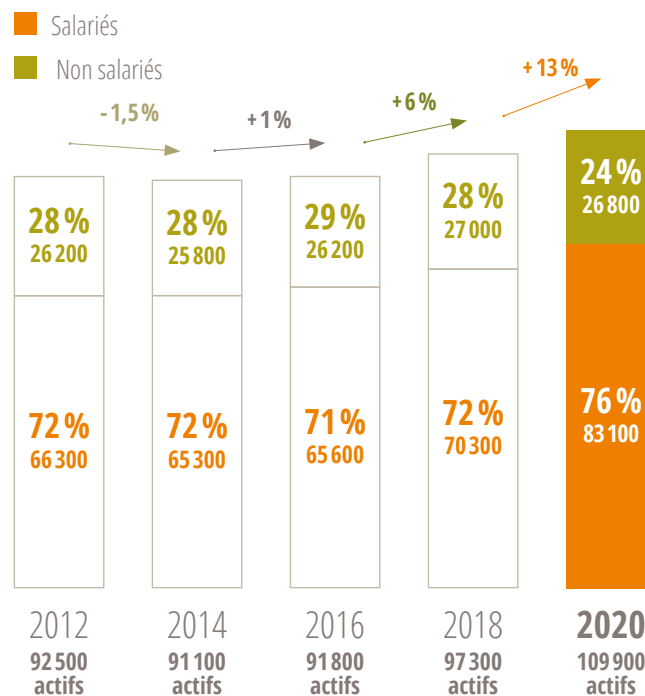
RÉPARTITION DES 109 900 ACTIFS
SELON L'EFFECTIF SALARIÉ DES ENTREPRISES
AU 31/12/2020
y compris les apprentis



Une répartition homogène par taille de structure

- ▶ Les plus petites entités (moins de 6 salariés) emploient 37 % des actifs.
 - ▶ Les entreprises de taille intermédiaire (6 à 19 salariés) réunissent 31 % des actifs.
 - ▶ Enfin 32 % des effectifs sont employés dans une entreprise de plus grande taille (20 salariés et plus).
- Les non-salariés sont à 96,5% des chefs d'entreprise et pour 2,5 % des conjoints-collaborateurs.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS
SELON LE STATUT



Un secteur qui embauche

En deux ans, les effectifs ont augmenté : + 12 600 actifs.

La profession compte désormais 109 900 actifs, majoritairement des salariés, à 76 %.

Le secteur a surtout créé des emplois salariés (+12 800, soit une augmentation de 18 % en 2 ans), le nombre de non-salariés ayant baissé sur la période (-200).

Malgré la crise, les entreprises du paysage ont continué à recruter en 2020, et ont créé cette seule année 7 400 emplois salariés.

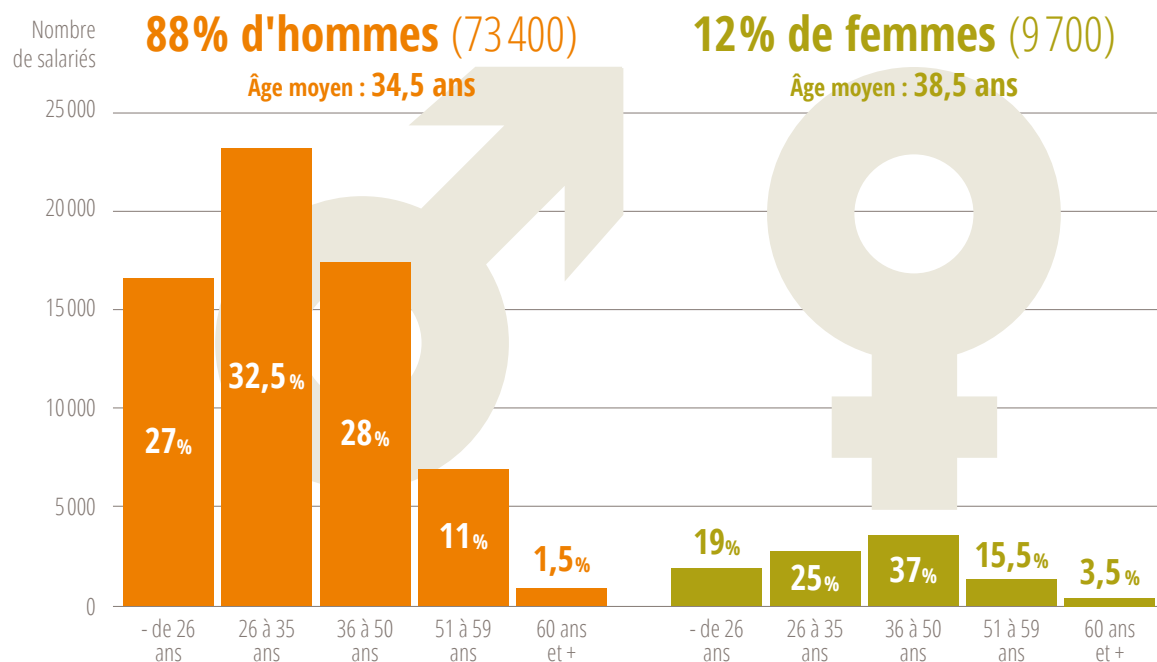
109 900 HOMMES ET FEMMES AU TRAVAIL

**+ 20 %
EN CINQ ANS**
**+ 12 800 SALARIÉS
EN DEUX ANS**



LES SALARIÉS

RÉPARTITION DES 83 100 SALARIÉS
SELON LEUR ÂGE



Une profession jeune et masculine

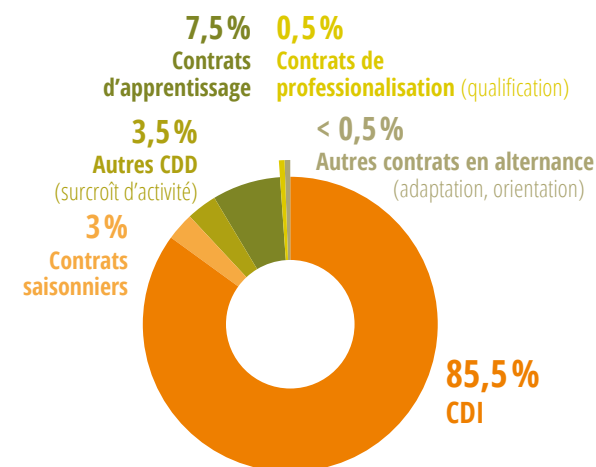
88 % des salariés des entreprises du paysage sont des hommes. Mais la profession se féminise un peu plus : sur les 12 800 salariés de plus en 2 ans, 2 400 sont des femmes (près d'1 recrutement sur 5). Elles sont désormais 9 700, soit 12 % des effectifs.

La profession demeure très jeune puisque 60 % des salariés ont moins de 35 ans.

Si l'âge moyen des salariés est de 35 ans, les hommes sont généralement plus jeunes que les femmes (34,5 ans de moyenne pour les hommes et 38,5 ans pour les femmes).

L'ancienneté au sein d'une même entreprise du paysage a augmenté au cours de la décennie (2 années de plus entre 2010 et 2020). Elle est désormais de 7,5 ans.

RÉPARTITION DES SALARIÉS
SELON LA NATURE DES CONTRATS



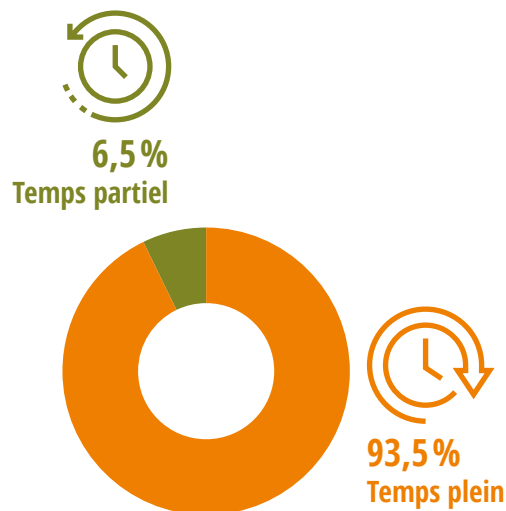
85,5% de CDI Des emplois stables

Plus de 85 % des 83 100 salariés sont employés en contrat à durée indéterminée. Un pourcentage en augmentation (+2,5 %) depuis 2018 et qui reflète une volonté de sécurisation des emplois dans une période de forte tension sur les recrutements.

Les emplois en CDD sont essentiellement des contrats d'apprentissage (7,5 % de l'ensemble des salariés) puisque la profession emploie 6 400 jeunes apprentis, ce qui représente 1 000 apprentis de moins qu'en 2018.

LES SALARIÉS

RÉPARTITION DES SALARIÉS
SELON LA DURÉE DU TRAVAIL

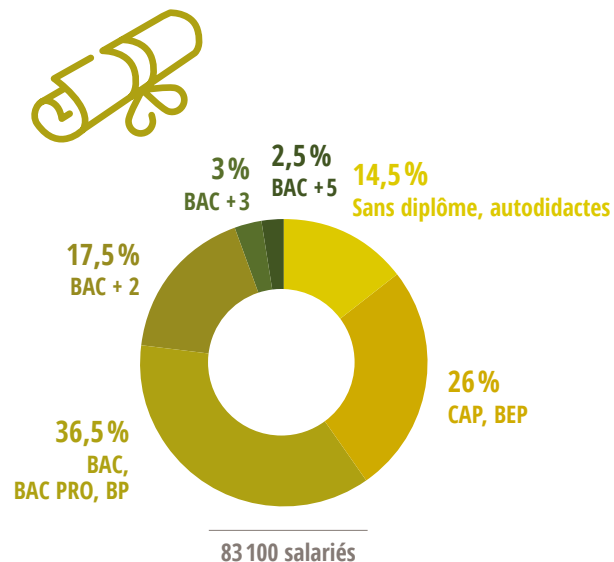


93,5% de temps complet

Déjà traditionnellement élevée, la part des salariés à temps plein se renforce encore pour atteindre 93,5% en 2020 (+ 4,5 points depuis 2014).

27 % des effectifs féminins travaille à temps partiel, contre seulement 3,5 % des hommes.

RÉPARTITION DES SALARIÉS
SELON LE NIVEAU DE FORMATION



Des emplois pour tous les niveaux de qualification

Au 31 décembre 2020, un quart des salariés ont un CAP/BEP et plus d'un tiers détiennent un Bac, Bac Pro ou BP. Près de 70 % des salariés ont un diplôme de la filière « travaux ou aménagements paysagers ». **Toutefois la tendance observée depuis plus de 15 ans de l'embauche de salariés sans cesse plus diplômés s'est inversée.**

En 2020, les sans diplômes/autodidactes représentent 14,5 % des salariés (contre 10 % en 2018) : confrontées à des tensions sur le marché de l'emploi, les entreprises ont fait le choix d'embaucher, y compris des non diplômés, quitte à les former sur le terrain... et en formation continue (cf. p.20).

35 ANS ÂGE MOYEN DES SALARIÉS

85,5 % EN CDI

93,5 % À TEMPS COMPLET

85,5 % D'ACTIFS DIPLÔMÉS



DES FEMMES PLUS NOMBREUSES, PLUS JEUNES ET DAVANTAGE SUR LE TERRAIN

Le taux de féminisation de la profession augmente et atteint désormais 12 % des salariés.

En 2020, il y a 9700 salariées dans les entreprises du paysage contre 7300 en 2018, soit **une augmentation des effectifs féminins de près de 33 % en 2 ans !**

Cette augmentation se retrouve notamment dans la fonction d'encadrement : la part des femmes chez les cadres est passée de 22 % à 25 %.

Elles sont plus jeunes et occupent davantage de postes de terrain, à 28,5 % contre 23 % en 2018.

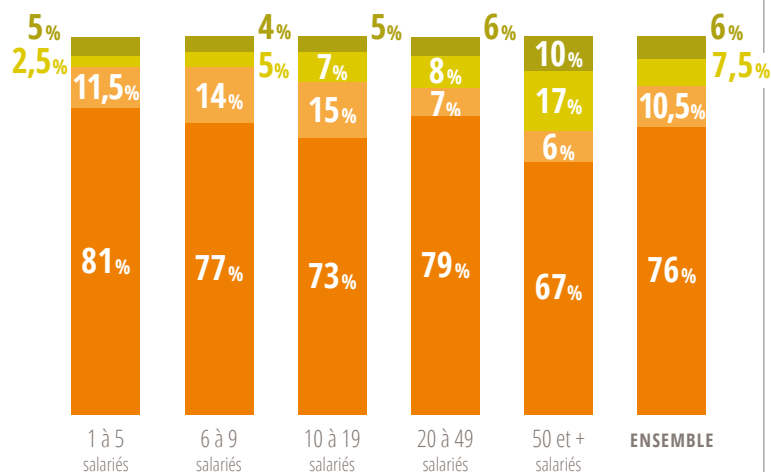




LES SALARIÉS

RÉPARTITION DES 83 100 SALARIÉS SELON LA CLASSIFICATION ET LA TAILLE DES ENTREPRISES y compris les apprentis

- Cadres
- Techniciens et agents de maîtrise
- Employés
- Ouvriers



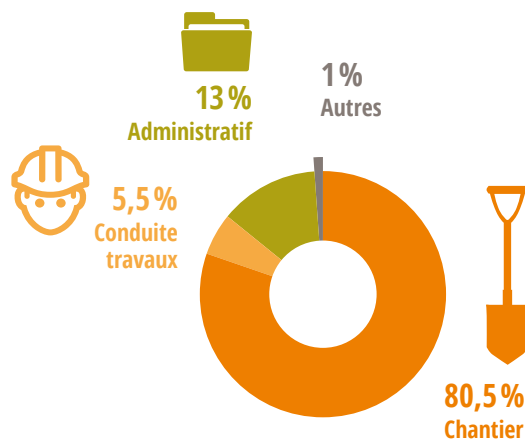
Un taux d'encadrement important

13,5% des salariés sont des cadres, des techniciens ou des agents de maîtrise (TAM), 10,5% des employés et les ouvriers représentent les trois quarts des effectifs.

Cette structuration des entreprises du paysage est relativement stable dans le temps. Dans les plus petites structures, le dirigeant non salarié est le seul cadre de l'entreprise. À l'inverse dans les entreprises de plus de 50 salariés, plus d'un quart des effectifs est constitué de cadres ou de TAM.

Dans leur très grande majorité, les hommes salariés de la profession relèvent de la catégorie des ouvriers. Les femmes salariées ont surtout un statut d'employé.

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA FONCTION



Près de 9 salariés sur 10 sur le terrain

Les postes de chantier (y compris de conduite de travaux) concernent l'immense majorité des salariés (86%) et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.

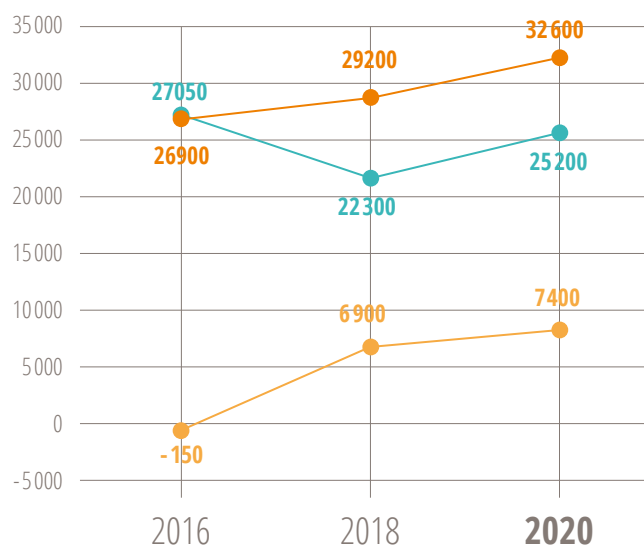
Les hommes travaillent à 94% sur les chantiers. Les femmes sont encore à 70% sur des postes administratifs, mais cette proportion diminue dans le temps (elles étaient 75% en 2018 et 77,5% en 2016). Surtout, elles sont aujourd'hui à 28,5% sur le terrain.



LES SALARIÉS

ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

- Embauches
- Départs
- Solde embauches-départs



Des recrutements en plein boom

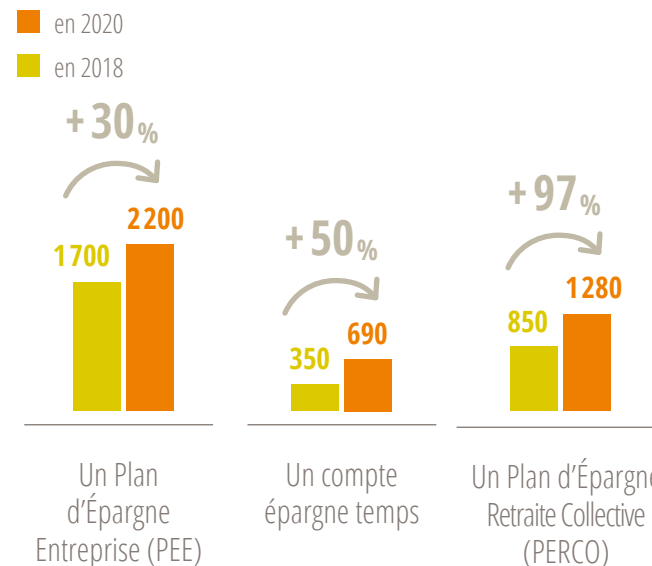
En 2020, malgré la crise sanitaire, 7400 emplois salariés nets ont été créés. Sur la période 2019-2020, c'est un record de 12800 emplois salariés créés, soit une augmentation de 18 % des effectifs salariés.

Le secteur est à la recherche de collaborateurs motivés et le CDI devient le premier type de contrat proposé : 36 % des embauches en 2020 le sont en CDI contre 25,5 % en 2018.

Le nombre de contrats d'apprentissage diminue légèrement : 5000 nouveaux apprentis ont intégré une entreprise du paysage au cours de l'année (ils étaient 5200 en 2018). La crise sanitaire expliquerait en grande partie cette tendance, que les chefs d'entreprise souhaitent inverser (cf. p.23).

CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES POUR LES SALARIÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES (PARMIS CELLES EMPLOYANT AU MOINS 1 SALARIÉ) AYANT MIS EN PLACE :



Des entreprises qui cherchent à motiver et fidéliser leurs collaborateurs

Confrontées à des problèmes de recrutement, les entreprises du paysage s'organisent, se structurent et mettent en place des dispositifs susceptibles de fidéliser leurs collaborateurs.

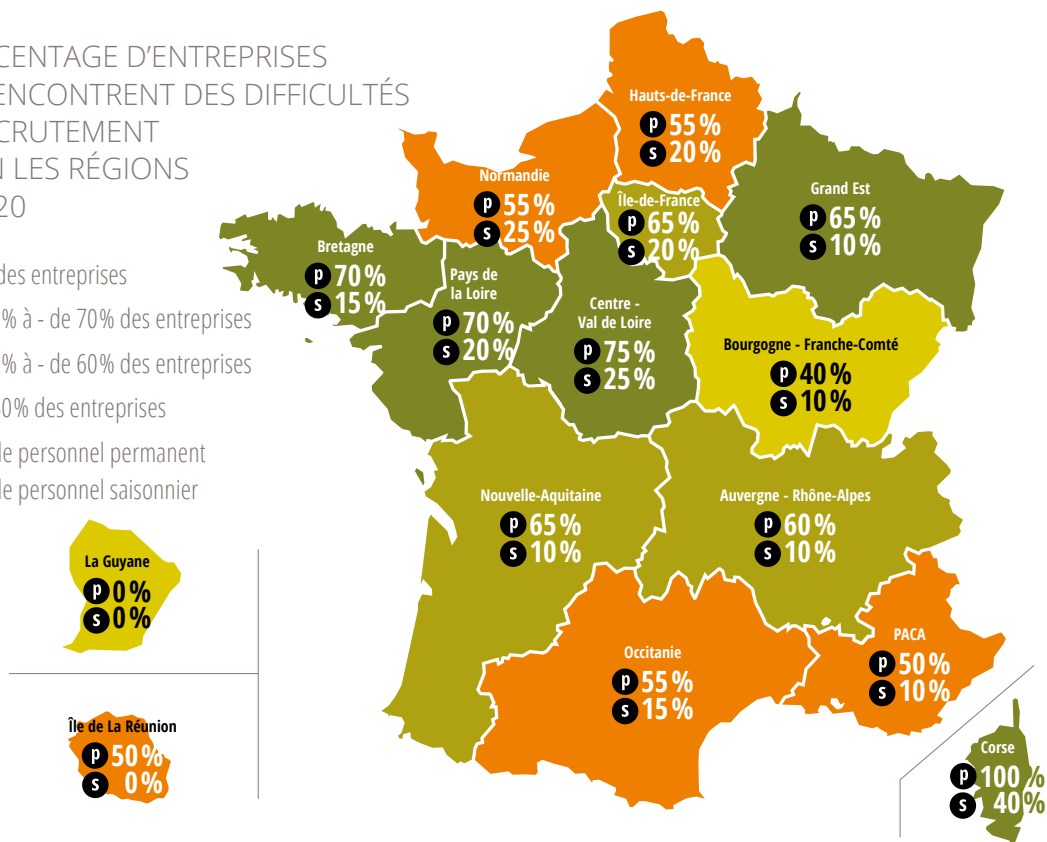
PEE, PERCO et comptes épargne temps se développent depuis quelques années, ainsi que les accords de participation ou d'intéressement. Par exemple, les entreprises comptant de 10 à 19 salariés sont, en 2020, 37 % à avoir mis en place un PEE et 17 % un PERCO.



LES RECRUTEMENTS

POURCENTAGE D'ENTREPRISES QUI RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT SELON LES RÉGIONS EN 2020

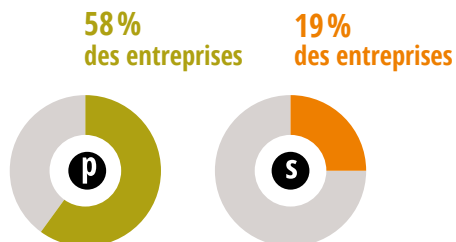
- 70% des entreprises
- de 60% à - de 70% des entreprises
- de 50% à - de 60% des entreprises
- - de 50% des entreprises
- Ⓟ Pour le personnel permanent
- Ⓢ Pour le personnel saisonnier



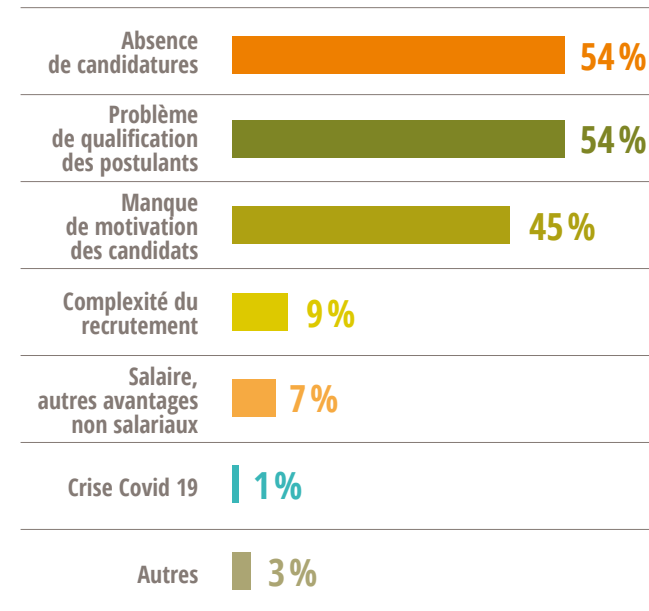
6 entreprises sur 10 ont du mal à recruter

Les entreprises du paysage rencontrent des difficultés croissantes à recruter et ce sur l'ensemble du territoire.

Une large majorité des entreprises concernées (58%) ont eu des difficultés à recruter du personnel permanent au cours de l'année 2020. Ces difficultés de recrutement concernent surtout les ouvriers et le personnel permanent. Le problème est moins crucial pour le personnel saisonnier. Les difficultés sont plus importantes en Bretagne, Pays de la Loire et Centre - Val de Loire.



TYPES DE DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL PERMANENT - LES DONNÉES POUR LE PERSONNEL SAISONNIER SONT QUASI IDENTIQUES



Des recrutements difficiles pour des raisons multiples

Au cours de l'année 2020, près de 6 entreprises concernées sur 10 ont éprouvé des difficultés à recruter.

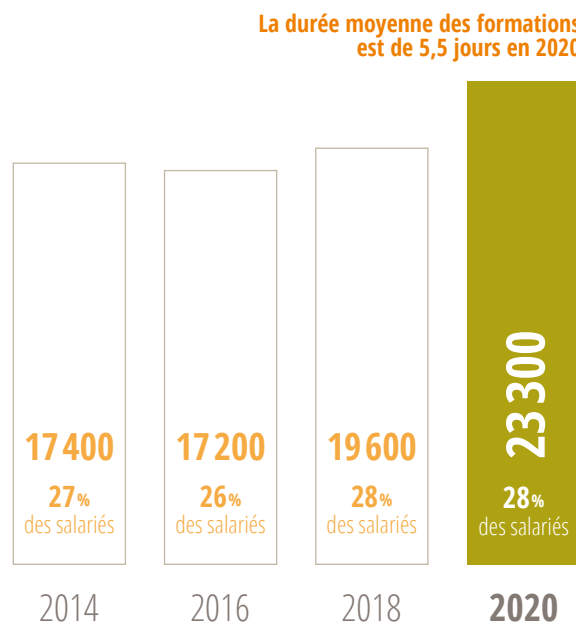
Les problèmes de qualification, le manque de motivation des candidats et surtout l'absence de candidatures sont les trois principaux freins. Selon les professionnels interrogés, la crise de la Covid n'a pas eu de conséquences notables sur l'embauche.





LA FORMATION CONTINUE

NOMBRE DE SALARIÉS
AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION

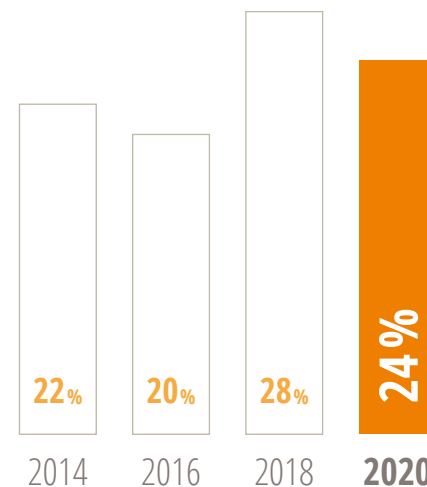


Des entreprises qui misent sur la formation

Malgré un contexte sanitaire difficile, la proportion de salariés bénéficiant d'une formation reste à un niveau élevé puisque 28 % des salariés ont pu suivre une formation en 2020. La durée moyenne des formations s'est même un peu accrue avec 5,5 jours par salarié formé.

La part de salariés formés reste corrélée à la taille des entreprises : 37 % des collaborateurs dans les grandes entreprises (50 salariés et plus) contre 13 % dans les plus petites (1 à 5 salariés). En 2020, 61 % des entreprises ont informé leurs salariés de leur CPF (Compte Personnel de Formation) et 1 200 salariés ont demandé à en bénéficier.

POURCENTAGE D'ENTREPRISES
AYANT PROCÉDÉ À DES INVESTISSEMENTS EN
FORMATION AU-DELÀ DE L'OBLIGATION LÉGALE
Parmi les entreprises employant au moins un salarié



Des investissements au-delà de l'obligation légale

Près d'une entreprise sur quatre (24 %) a procédé à des investissements en formation au-delà de l'obligation légale.

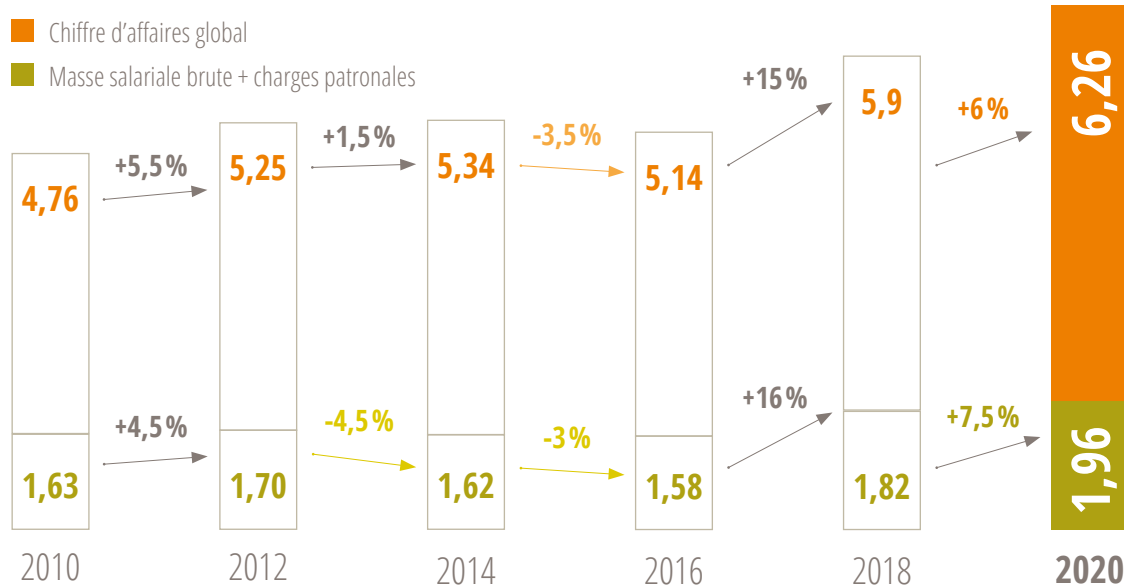
Ce ratio est en légère baisse par rapport à 2018. Il reste fonction croissante de la taille des entreprises, s'échelonnant de 12 % pour les plus petites entités à 70 % pour celles de grande taille. La part du chiffre d'affaires que représentent les investissements en formation au-delà de l'obligation légale atteint 1,2 %, signe que les chefs d'entreprise misent fortement sur la formation de leurs collaborateurs.





LA MASSE SALARIALE

COMPARAISON ENTRE L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE BRUTE (Y COMPRIS LES CHARGES SOCIALES PATRONALES) ET L'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL en milliards d'euros HT



La masse salariale augmente plus vite que le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la profession a affiché une progression de 6% entre 2018 et 2020 et la masse salariale a suivi une tendance à la hausse encore supérieure à 7,5% sur la période.

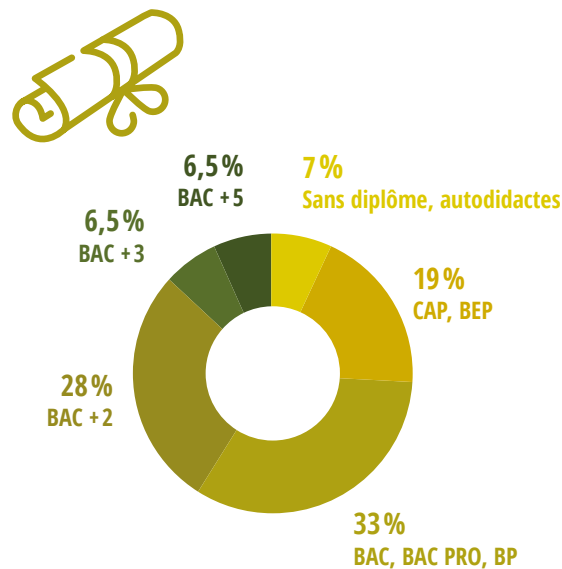
La bonne santé du secteur a donc profité aux salariés, ce qui peut s'expliquer par la volonté des chefs d'entreprise de fidéliser leurs collaborateurs.





LES CHEFS D'ENTREPRISE

FORMATION INITIALE DU CHEF D'ENTREPRISE



Le chef d'entreprise : un homme, jeune et diplômé

Le chef d'entreprise est un homme dans 94 % des cas.

Il est âgé en moyenne de 44 ans et est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans 41 % des cas.

Les chefs d'entreprise sont plutôt confiants puisqu'ils sont 37 % à envisager d'accroître à court terme leurs effectifs salariés. Ils ne sont que 2 % à prévoir une réduction d'effectif.

Près de 10 % d'entre eux envisagent de transmettre leur entreprise dans les 2 à 5 années à venir. Ce sont donc 3000 entreprises qui pourraient être à transmettre à court ou moyen terme.

44 ANS

ÂGE MOYEN DU CHEF D'ENTREPRISE

94% D'HOMMES
41% DE DIPLÔMÉS
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FOCUS SUR DES CHEFS D'ENTREPRISE OPTIMISTES, PRÊTS À EMBAUCHER

Si le nombre de contrats d'apprentissage diminue légèrement à cause de la crise sanitaire, les chefs d'entreprise affichent leur volonté de recruter : **44 % des entreprises employant au moins un salarié envisage d'embaucher un ou plusieurs apprentis dans les douze mois à venir**, ce qui porterait à 9000 le nombre d'apprentis recrutés dans le secteur.

Globalement, 37 % des entreprises qui emploient au moins un salarié envisagent d'accroître leurs effectifs et seulement 2 % envisagent de les réduire.



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

Les entreprises du paysage, des professionnels pour créer, entretenir et aménager les plus beaux effets de la nature.

Des métiers : création et entretien de jardins et espaces verts (y compris arrosage, éclairage, maçonnerie paysagère, baignades et piscines), aménagement et maintenance de tous espaces extérieurs publics et privés, golfs et terrains de sport, élagage, reboisement forestier, travaux de génie végétal et génie écologique, paysagisme d'intérieur et végétalisation des bâtiments.

www.lesentreprisesdupaysage.fr

Les entreprises du paysage font partie des entreprises agricoles. Elles cotisent à la MSA, la Mutuelle Sociale Agricole. Leur code NAF est le 8130Z. Leurs salariés, ouvriers, techniciens, agents de maîtrise et cadres, bénéficient d'une convention collective nationale. Les formations aux métiers du paysage sont organisées par l'enseignement agricole.

L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DU PAYSAGE

Engagement, proximité, convivialité, innovation et solidarité, telles sont les valeurs qui guident l'action des entrepreneurs du paysage au sein de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage.

Être entrepreneur du paysage, c'est pratiquer un beau métier au service de l'environnement et de la biodiversité.

C'est donc :

- ▶ réaliser des aménagements qualitatifs avec au cœur des projets, le végétal ;
- ▶ être acteurs du développement des espaces de nature en ville et de l'embellissement des espaces urbains, périurbains et ruraux ;
- ▶ travailler à des aménagements qui donnent de la valeur au cadre de vie, créent du lien social et contribuent positivement à la biodiversité ;
- ▶ adopter de bonnes pratiques environnementales : tri sélectif, développement de techniques alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques, économie d'eau, choix des végétaux, etc. ;
- ▶ faire en sorte que dans les entreprises, l'individuelle a une place centrale : la qualité des projets repose sur les hommes et les femmes qui les réalisent.

Créée en 1963, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage est la première organisation professionnelle représentative de la branche. Elle a pour mission de valoriser la profession et ses acteurs, d'agir pour l'environnement et de développer le marché pour créer de l'emploi.

Les engagements de services de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage sont certifiés, depuis 2006, selon le référentiel QualiOP. Depuis 2014, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage obtient le niveau « confirmé » de l'évaluation Afaq 26000 (démarche RSE). Ces démarches sont gages de confiance pour ses adhérents et ses interlocuteurs.



LES ADHÉRENTS DE L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DU PAYSAGE, DES PROFESSIONNELS QUI S'ENGAGENT !

- 1 Nos salariés sont des professionnels formés qui respectent les règles de nos métiers.
- 2 Nous sommes force de proposition et réalisons un projet adapté à vos besoins, à vos envies et à votre budget.
- 3 Nous expliquons clairement nos contrats, nos devis, nos délais et nous les respectons.
- 4 Nous vous accompagnons tout au long du chantier et en assurons le suivi après sa réalisation.
- 5 Nous vous conseillons sur les végétaux, les matériaux, la biodiversité et répondons à vos questions.
- 6 Nous mesurons, avec votre accord, votre niveau de satisfaction.

L'Union Nationale des Entreprises du Paysage et l'interprofession Val'hor s'associent pour publier ce rapport de la branche du paysage, avec le soutien de Provea et du Groupe AGRICA. L'enquête est menée à l'échelle nationale par un institut indépendant. Elle porte sur des données économiques pour le compte de Val'hor, qui permettent notamment de caractériser le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaires du secteur, le poids des prestations réalisées dans l'activité ou encore la clientèle, et sur des données sociales recoupées avec celles de la MSA, pour le compte de l'Unep.



VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Elle réunit 52000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 170000 emplois. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (FNPHP, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, Jardineries & Animaleries de France, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (UNEP, FFP).

L'interprofession VAL'HOR est dotée des missions suivantes :

- ▶ la production de ressources pour la filière par les études, la prospective et l'innovation ;
- ▶ la mise à disposition d'outils pour le développement économique des entreprises du végétal ;
- ▶ le développement du marché des particuliers et du marché des donneurs d'ordre par la communication collective.

VAL'HOR

44 rue d'Alesia - 75682 Paris Cedex 14

Tél. : 01 53 91 09 09

www.valhor.fr



Le Groupe AGRICA et les salariés du paysage.

AGRICA :

- ▶ gère les assurances collectives des salariés du paysage en cas d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès ;
- ▶ complète les remboursements de frais de santé des salariés et de leur famille ;
- ▶ propose des solutions pour améliorer les revenus à la retraite.

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec 725000 bénéficiaires dans plus de 200000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes.

Siège social - Groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris cedex 08

Tél. : 01 71 21 00 00

www.groupagrico.com

PROVEA

PROVEA est l'Association Prospectives, Recherches, Orientation et Valorisation de la gestion prévisionnelle de l'Emploi en Agriculture.

Elle a été créée par un accord signé en 2002 entre les organisations professionnelles et les organisations syndicales, s'appliquant à l'ensemble des entreprises du paysage.

L'accord permet entre autres aux employeurs et aux salariés de mettre en place des études sur la gestion prévisionnelle de l'emploi dans le secteur agricole.

PROVEA

11 rue de la Baume - 75008 Paris

Tél. : 01 53 83 47 11

Fax : 01 53 83 48 84

« LES CHIFFRES CLÉS DU PAYSAGE 2020 » : MÉTHODOLOGIE

Les chiffres clés de la branche du paysage est une enquête menée par l'institut Xerfi Spécific auprès de 1201 entreprises représentatives de la profession (adhérentes ou non à l'Union Nationale des Entreprises du Paysage) interrogées par questionnaire entre mars et mai 2021.

Les taux de représentativité sont de 4 % des entreprises et 12 % des salariés de la branche. Il s'agit de la dixième édition des chiffres clés de la branche du paysage.

Contact presse Unep : **Ariane Selinger** - Tél. : 01 42 33 18 82 - aselinger@unep-fr.org

CHIFFRES CLÉS 2020 DES ENTREPRISES DU PAYSAGE

30 050
ENTREPRISES

109 900
ACTIFS

6,26 Mds€
DE CA

Union Nationale des Entreprises du Paysage

60 ter rue Haxo - 75020 Paris

Tél. : 01 42 33 18 82 - secretariat@unep-fr.org

www.lesentreprisesdupaysage.fr

